

Rapport de la Commission des Finances (COFIN)

Préavis 20/2022 - « Budget 2023 de la CISTEP »

Monsieur le Président,

Monsieur le Syndic,

Madame la Municipale, Messieurs les Municipaux,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La CoFin, composée de Madame Patrizia Vinciguerra et de Messieurs Guillaume Graf, Sandy Warth, Marco Caffaro, Yves Fauth, Erich Dürst, Nicolas Garoflid, François Puricelli et votre président rapporteur, a étudié le préavis 20/2022 « Budget 2023 de la CISTEP ». Monsieur Cyril Duruz était excusé.

M. Maurice Mischler, Municipal des Finances, et M. Roland Perrin, Municipal de l'environnement, étaient présents afin de répondre aux questions des commissaires.

Discussion générale

Monsieur le Municipal Perrin nous communique des informations concernant la moule quagga, qui a infesté les canalisations du lac il y a quelques années, et qui a causé des dépenses supplémentaires qui vont se retrouver sur les comptes de cette année et qui vont probablement dépasser le budget 2022. Pendant un certain temps, il a fallu utiliser l'eau industrielle pour remplacer l'eau du lac, dont la conduite était bouchée par les moules.

Plusieurs tentatives ont été faites pour régler le problème, il semblerait que ce soit désormais réglé. Une méthode pour empêcher la moule de se propager fait toujours l'objet de recherches.

Le budget est en augmentation, ce qui est normal avec la suite des travaux. En revanche, la prolongation des travaux permet de mieux répartir l'augmentation du budget sur les prochaines années.

Un commissaire fait remarquer que la société Epura est une SA qui n'a pas d'employé et qui facture le service aux communes qui font partie de la Cistep. Dans le budget, il n'y a pas assez de justifications par rapport aux dépenses du personnel. Pour les prochaines années, il serait intéressant que ces dépenses soient plus transparentes. Il se demande également si Epura fait des bénéfices ?

M. Perrin répond que non, ce n'est pas le but. Elle a été créée pour développer la nouvelle STEP et pour en prendre toute la charge administrative.

Un autre commissaire remarque que la part de surface imputable est importante, et qu'il y a une nouvelle directive sur ces surfaces. Il se demande si c'est un nouveau modèle de séparatif et quelle sera l'influence pour Epalinges ?

M. Perrin répond que la nouvelle directive permet de régler des problèmes d'exception. On ne pouvait pas passer en « non imputable » des surfaces même s'il n'y avait qu'une seule petite grille d'évacuation au pied d'un escalier. Cette nouvelle directive permet de régler ces problèmes « fins » de surface imputable. Ce budget est fait avec l'ancienne directive, mais la nouvelle directive ne changera pas beaucoup notre part du budget.

Il est remarqué que le budget 2023 augmente légèrement pour Epalinges, alors que pour Bussigny le budget a doublé, ou que le budget du Mont a diminué. Pourquoi autant de différences ?

M. Perrin répond qu'une partie supplémentaire de Bussigny a été rattachée à la CISTEP, et qu'ils ont donc plus de consommation d'eau. Pour le Mont, le budget diminue peut-être en partie parce qu'ils ont fait beaucoup d'efforts avec la mise en séparatif. Il y a également eu des problèmes de relevé de compteurs à cause du COVID, ce qui peut expliquer ces grosses différences. On voit surtout que le Mont présente une grande différence dans la consommation d'eau, ce qui explique cette baisse du budget.

Un commissaire remarque qu'aux points 305 « *Assurance de personnes* » le budget a grandement diminué, alors qu'au point 309 « *Frais de formation professionnelle* » le budget a augmenté.

M. Perrin répond qu'il y a besoin de formation pour utiliser les nouveaux équipements, d'où l'augmentation du budget. Pour les assurances, le montant est calculé en fonction des primes de la SUVA.

La discussion n'est plus demandée, nous passons au vote.

Le préavis 20/2022 « Adoption du budget 2023 de la CISTEP » est accepté à l'unanimité.

En fonction de ce qui précède, la Commission des Finances vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers d'accepter le préavis 20/2022 « Adoption du budget 2023 de la CISTEP ».

Epalinges, le mardi 31 octobre 2022

Président rapporteur,

Michael Crottaz

